

	<p style="text-align: center;"><b><u>Arrêté n° 031P/2026</u></b></p> <p><b><u>Nomenclature</u></b> : 5.6 – Exercice des mandats locaux</p> <p><b><u>Objet</u></b> : Délégation de signature et de fonction à madame <b>Bénédicte SARASSAT, Quatrième Adjointe au Maire</b></p>
---	--

**Le Maire de la Commune de SALEILLES,**

VU l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal ;

VU les élections municipales du 22/03/26 et l'installation du conseil municipal le 27/03/26 ;

VU le procès-verbal du 27/03/26 d'élection du Maire, M. Jordi Delclos ;

VU le procès-verbal du 27/03/26 constatant l'élection de Madame Bénédicte SARASSAT en qualité de Quatrième Adjointe au Maire ;

**Considérant** qu'il convient de donner délégation de signature et de fonction à Madame Bénédicte SARASSAT, Quatrième Adjointe au Maire, pour assurer le bon fonctionnement du service culturel, des animations, des festivités et de la Médiathèque Alexandre Jardin ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Bénédicte SARASSAT, Quatrième Adjointe au Maire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les affaires concernant les affaires culturelles, les animations, les festivités et les activités de la Médiathèque Alexandre Jardin, et pour signer tous les documents s'y rapportant.

→ Elle sera chargée notamment :

- du suivi et de la gestion des différentes animations (théâtre, groupes folkloriques, groupes musicaux, cirques...) et des festivités annuelles (fête votive, marché de Noël, salon de la romance, fêtes diverses...), des affaires culturelles et des activités de la Médiathèque Alexandre Jardin ;

→ Elle sera chargée notamment de signer :

- tous les courriers, les actes et les pièces administratives relatifs aux animations, aux festivités annuelles citées supra, aux affaires culturelles et aux activités de la Médiathèque Alexandre Jardin.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas ROBLES, Cinquième Adjoint au Maire, chargé de la vie associative et des sports, Madame Bénédicte SARASSAT est également déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les affaires concernant la vie associative et les sports, telles que figurant dans la délégation permanente consentie par M. le Maire à Monsieur Nicolas ROBLES, et pour signer tous les documents s'y rapportant.

**Article 3** : Pour permettre une bonne administration de l'activité communale, Madame Bénédicte SARASSAT pourra légaliser les signatures et authentifier les copies.

Commune de SALEILLES – Arrêté du Maire

**Article 4 :** Cette délégation, objet du présent arrêté, s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du maire qui demeure libre d'intervenir à tout moment dans les affaires déléguées.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera inscrit au Registre des actes de la Mairie, transmis à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, à M. le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Perpignan et à M. le Trésorier Municipal de Saint-Estève.

Fait à Saleilles, le 09/04/26

Le Maire,



Jordi DELCLOS

**SPECIMEN DE SIGNATURE**



Bénédicte SARASSAT

Publication le : 10 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20260409-arr-031P-2026-A1  
Date de télétransmission : 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026